



AFFILIATION

Quelles sont les conditions d'affiliation à CPVAL

Le personnel de l'Etat ainsi que celui des institutions affiliées est obligatoirement affilié à CPVAL dès lors que le traitement annuel est supérieur au salaire minimum selon l'art. 2 LPP (valeur d'entrée = CHF 21'330.- en 2019) et ce, pour autant que l'engagement soit supérieur à 3 mois.

Quels documents dois-je remplir afin de finaliser mon affiliation

Les documents, listés ci-après, vous sont remis lors de l'engagement, soit : une lettre d'affiliation, un questionnaire d'admission, un questionnaire de santé, le certificat de prévoyance avec sa notice explicative ainsi qu'un formulaire concernant le transfert des avoirs de libre passage.

Suis-je obligé(e) de faire transférer mes avoirs en faveur de CPVAL

Oui, les prestations de libre passage d'institutions de prévoyance antérieures (y compris les montants de comptes ou polices de libre passage) devront être transférées à la Caisse comme prestation d'entrée. Ces avoirs, provenant de cotisations antérieures, seront affectés au capital épargne de l'assuré(e) – Formulaire de transfert disponible sur notre site.

Dois-je passer une visite médicale

Selon les résultats du questionnaire de santé, l'assuré(e) peut être convoqué pour une visite médicale auprès d'un médecin-conseil agréé par la Caisse. Les frais de la visite médicale seront pris en charge par CPVAL.

Achat

Après avoir ordonné le transfert de votre prestation de libre passage, possibilité vous est donnée, une fois par an et par un apport d'au moins CHF 3'000.-, d'augmenter vos futures prestations de retraite. Ces achats – dans la mesure des montants figurant au chiffre 7 de votre certificat – peuvent être portés en déduction de votre revenu imposable, ceci en plus des contributions fiscalement privilégiées au III pilier.

Si vous désirez retirer une partie de la prestation sous forme de capital, un achat sous un délai de 3 ans ne doit plus être effectué, en raison des dispositions fiscales.

Procédure en cas d'achat : remplir le formulaire « achat » et procéder au paiement.

